

360°

RÉUSSIR ENSEMBLE L'ÉCOLE INCLUSIVE

PHOTOS BRUNO FERT | Reportage réalisé à l'institut St-Martin, à Palaiseau (91). Nous les remercions pour leur accueil.
En couverture Loan, 17 ans, malentendante, en seconde en bac pro AMA (Artisanat et métiers d'art) avec son AVS.

C'est un combat majeur. Un combat pour une école, une éducation, une société inclusive. Depuis 15 ans, les avancées sont réelles tant du côté de la loi, de la reconnaissance de nouveaux handicaps que de celui du développement des structures. « *Même si l'accessibilité n'est pas une réalité pour tout le monde, le regard change,* » reconnaît Jérémie Boroy, président du CNCPPH (Comité national consultatif des personnes handicapées). Les familles et les équipes éducatives ont besoin de ce regard plus tolérant. D'une vision humaniste qui conduirait chacun à réaliser que nous pouvons être tous concernés un jour par la question du handicap ou toute autre difficulté. Il y a urgence à mettre en place des pratiques pédagogiques différenciées et adaptables pour que les enfants en difficulté trouvent leur place dans la classe. Pour que la scolarité ne soit plus un parcours du combattant mais, de la maternelle à l'enseignement supérieur, un itinéraire fluide et prometteur pour tous les élèves.



À DÉCOUVRIR

Un livret édité par l'Apel
Mon enfant rencontre de grandes difficultés dans sa scolarité. Quelles aides possibles ?
Disponible en consultation et téléchargement sur www.apel.fr

L'école inclusive, qui peut être concerné ?

- Enfants ayant des troubles des apprentissages
- Enfants ayant des troubles du comportement
- Enfants en situation de handicap physique, sensoriel ou mental
- Enfants en grande difficulté d'adaptation
- Enfants malades
- Enfants en situation familiale ou sociale difficile
- Enfants à haut potentiel
- Enfants allophones nouvellement arrivés en France
- Enfants du voyage

POUR QUI ? COMMENT ? EN CHIFFRES

L'école inclusive, comment ?

- **PAP** le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève ayant des difficultés en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptation pédagogiques.
- **PPRE** programme personnalisé de réussite éducative concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.
- **PPS** projet personnalisé de scolarisation concerne tous les élèves en situation de handicap. Il définit les modalités de scolarisation. Il est validé au niveau de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).
- **PAI** le projet d'accueil individualisé concerne les élèves atteints de maladie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire.
- **Segpa (collège-lycée)** la section d'enseignement général et professionnel adapté est un dispositif qui accueille les élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables.
- **Ulis** les unités localisées d'inclusion scolaire sont un dispositif collectif de scolarisation permettant d'accueillir des élèves en situation de handicap, de la maternelle au lycée. Les élèves sont accompagnés par un enseignant spécialisé.

L'école inclusive, dans l'Enseignement catholique

43 200

élèves en inclusion scolaire dont 14 150 en situation de handicap.

797

ULIS (365 en 1^{er} degré et 432 en 2nd degré)

90

SEGPA pour 4083 élèves

1 100

enseignants spécialisés diplômés (668 en 1^{er} degré, 435 en 2nd degré)

SOURCE : SECRÉTARIAT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE, 2020.

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES À L'ŒUVRE

Reportages dans six établissements où l'école inclusive est une réalité vécue. PAR SYLVIE BOCQUET ET CLAIRE ALMÉRAS

Des « pots de réussite »

À l'école Sainte-Marie, à Villersexel (70), tous les enfants sont accueillis sans restriction. « *Mon rôle est de les accompagner quels que soient leurs difficultés ou leurs comportements, précise Cindy Comment, enseignante en CM1-CM2, et de donner à certains une deuxième chance.* » Si les méthodes classiques ne fonctionnent pas, elle trouve d'autres solutions. Comme les plans de travail personnalisés en maths et en français. Les élèves choisissent leurs outils pédagogiques – iPad, capsules vidéo... – et leurs dates d'évaluation. Ceux qui ont plus de mal à se concentrer, parce qu'ils connaissent des difficultés familiales, ont droit à une journée joker ou peuvent aller dans le « coin colère » : boire un verre d'eau, taper dans un ballon, le temps de s'apaiser et de décompresser. « *Nous passons du temps à échanger sur ce qui fonctionne ou pas.* » Aux sanctions, Cindy Comment préfère les « pots de réussite », où chacun dépose un papier avec une phrase magique : « *J'ai réussi.* »



Lucas, malentendant, est en 6^e. Cours de SVT. On peut voir le micro-HF dont la professeure de SVT est équipée pour mieux communiquer avec lui.

Repérer et adapter au plus tôt

Difficultés légères ou plus visibles, Julia Chastagner, enseignante de maternelle, à Saint-Oyend (39), prend le temps de comprendre ce qui se passe. À ses 28 élèves (8 enfants de 2 à 3 ans et 20 enfants de 3 à 4 ans), elle propose des ateliers inspirés de la pédagogie Montessori. Travailler les sons ou la motricité fine... Elle en parle avec chaque élève qui choisit ensuite une activité qu'il mènera à son rythme. Pendant ce temps, Julia Chastagner observe les domaines que l'enfant n'explore pas et réfléchit à la façon de l'inciter à aller plus loin selon ses besoins et ses capacités. Un enfant parle peu ? « *J'attire son attention en utilisant la langue des signes oralisée* », précise-t-elle. Toutes les réussites scolaires sont photographiées et affichées dans le cahier de classe. Et des rencontres régulières ont lieu avec les familles autour du carnet d'évaluation pour parler ensemble des avancées et des retards.

L'accompagnant scolaire pour coordonner l'accueil

À l'Institut Saint-Martin, de la maternelle au lycée polyvalent, à Palaiseau (91), les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers sont accueillis dans la mesure où tous les moyens sont réunis. Cédric Kerlirzin, enseignant d'EPS, est depuis sept ans chargé de l'accompagnement scolaire des élèves du collège et des lycées. Sur les 1300 élèves, 101 élèves bénéficient d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), car ils présentent un trouble des apprentissages, 40 élèves, en situation de handicap, ont un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et 40 ont un projet d'accueil individualisé (PAI). « *Au-delà de la gestion administrative des dossiers, j'aide les parents à comprendre les procédures, à s'y retrouver dans les réformes, les dossiers à remplir, etc.* » En début d'année, Cédric Kerlirzin a organisé une matinée pour les parents d'enfants souffrant de troubles dys. Il accompagne aussi les enseignants dans la mise en place de procédures et pédagogies adaptées et leur propose des séances « *Vis ma vie* », pour qu'ils appréhendent mieux les difficultés des élèves. Pour lui, l'accueil de tous est possible car ancré dans les habitudes de travail de chacun.

Les vertus du bureau vélo

« *Avant, Maxence, sortait régulièrement dans la cour pour taper dans un ballon. Maintenant, il reste en classe avec nous* », raconte Cécile Pasquet, directrice de l'école maternelle et primaire Sainte-Valérie, à Limoges (87). Ce qui a changé pour cet élève diagnostiqué TDAH (trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité) ? L'acquisition d'un bureau vélo (un bureau sous lequel est fixé un pédalier de vélo) et de matériels (chambres à air accrochées entre les pieds de la table, galette d'assise, tabouret culbuto, etc.) pour l'aider à évacuer son énergie. « *Les prises de parole intempestives ne sont pas réglées, mais il y a moins de perturbations dans la classe et Maxence peut suivre avec moins d'interruptions* », précise Cécile Pasquet. La différenciation pédagogique est au cœur du projet de l'école. « *Nous avons au moins cinq élèves par classe qui ont besoin d'outils et de méthodes pédagogiques adaptés. Tous les ans, les enseignants se forment selon les besoins qui émergent : neurosciences, inclusion, précocité, différenciation, etc.* »

TÉMOIGNAGE

« JE PARTICIPE BEAUCOUP »

Au lycée, je ne me sens pas différent des autres. Je ne retarde pas la classe, je participe même beaucoup, car c'est pour moi un moyen de bien écouter et de retenir les cours malgré ma dyslexie. Et puis je ne suis pas le seul à avoir un ordinateur puisque, depuis cette année, tous les lycéens ont une tablette. Grâce à l'application Voice dream reader, je peux écouter les textes fournis par les enseignants. Je suis aidé par une auxiliaire de vie scolaire (AVS) dix heures par semaine. Le reste du temps, j'apprends à me débrouiller seul. Au fil des ans, l'accompagnement mis en place par l'établissement m'a appris à être plus autonome. Aujourd'hui, j'ai 12,3 de moyenne en humanités et 14,4 en sciences. Pour l'année prochaine, j'hésite entre la filière générale ou technologique.

Paul, en seconde, au lycée Saint-Sulpice, à Paris (6^e).

Une classe soleil en maternelle

« *Nous avons décidé en équipe d'accueillir des enfants autistes qui ne trouvaient pas de place ailleurs* », explique Marie Blanchet, directrice de l'école Les Saints-Anges, à Paris (15^e). En maternelle, dans la classe soleil, ils sont six. Avec des troubles plus ou moins sévères qui nécessitent la présence de sept adultes en permanence. « *Nous utilisons la méthode du un pour un (un enfant pour un adulte), aussi nommée ABA [analyse appliquée du comportement]*, précise Marie Sulpice, l'enseignante. *Pour les enfants autistes, le mimétisme est primordial. C'est très important qu'ils puissent être au contact d'autres enfants.* » Certains vont donc passer une demi-journée par semaine dans une classe ordinaire. Parfois ce sont les enfants des classes ordinaires qui viennent dans la classe soleil. « *Ils jouent ensemble à des jeux de société, souligne Marie Sulpice. Les élèves sont très ouverts et même dans la cour de récréation cela se passe très bien.* » D'autres familles frappent à la porte de l'école. Le signe que la classe soleil rayonne.



3 QUESTIONS À...
PAUL VITART

RÉFÉRENT AU BUREAU NATIONAL DE L'APEL
POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE

« L'Apel sensibilise les parents à l'accueil de la diversité »

Quel est le rôle de l'Apel ? L'Apel accueille tous les parents, quelles que soient leurs difficultés sociales ou économiques et tous les enfants quels que soient leurs besoins éducatifs. Notre rôle est de sensibiliser les parents à cet accueil de la diversité et à la richesse de la différence.

Comment ? Les Apel académiques et départementales ont une cinquantaine de référents école inclusive sur l'ensemble du territoire. Ces parents d'élèves formés font partie du réseau ICF (Information et conseil aux familles). Ils organisent des colloques, des conférences, des cafés rencontres, des temps d'écoute. Ils collaborent avec les animateurs BDIO (bureaux de documentation et d'information Orientation) et les correspondants ICF au sein des établissements. Ces parents d'élèves participent également à des instances,

comme les CDAPH (Commissions départementales des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) et la CDOEASD (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du 2nd degré). Ce sont des missions de représentation, mais aussi d'accompagnement et de soutien des familles.

D'autres actions ? Chaque année, l'Apel nationale soutient les établissements à hauteur de 200 000 euros de subventions pour co-financer le développement de pédagogies innovantes. Nous avons aussi à cœur de faire vivre les partenariats que nous avons signés avec la Fédéeh (Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap) et l'Arpejeh (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés). PROPOS RECUEILLIS PAR S.B.

RENCONTRE

« À 40 ANS, J'AI RÉAPPRIIS À LIRE »

Encouragé par deux amis, François se souvient avoir attendu trois semaines avant de faire le pas. De son envie, mais aussi de ses réticences. Les méthodes d'apprentissage de la lecture de l'association Envol seraient-elles différentes de celles qui lui ont laissé tant de mauvais souvenirs ? « *Françoise, la directrice, a compris mon désir d'apprendre malgré mes difficultés et cela m'a fait chaud au cœur.* » Pendant trois ans, un jour et demi par semaine, François réapprend. Seul ou en groupe. Des recettes de cuisine à rédiger. Le code de la route à mémoriser. Des textes de théâtre à lire devant 200 personnes. « *C'était le début d'une victoire. J'ai ensuite écrit une mini biographie, avec l'aide d'une bénévole de mon association. 54 pages rédigées le soir, parfois la nuit. La réussite a alors entraîné la fierté.* » Peu à peu, les mots deviennent

des alliés pour décrire le passé et faire ressurgir la honte et l'humiliation. Les souvenirs des journées passées au fond de la classe en primaire, l'envoi en 6^e de transition, le sentiment d'isolement en école d'agriculture. Un goût amer que la bienveillance de certains enseignants et maîtres de stage ne parviennent pas à effacer.

Aujourd'hui, c'est sur le terrain que François, ambassadeur de la Chaîne des savoirs, se bat pour aider les autres. En France et récemment à l'étranger, en Écosse, au Brésil, en Suisse, il rencontre des responsables politiques et des personnes en situation d'illettrisme. « *Tout le monde a des savoirs. Il n'y a pas les savoirs importants et ceux qui le sont moins.* » Il mène un combat pour les adultes qui peuvent réapprendre à tout âge, à condition d'être aidés par



HANDICAP, BESOINS PARTICULIERS

Vous pouvez poser vos questions à **Apel service** une équipe de spécialistes à votre écoute : **01 46 90 09 60**, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le mardi de 14 h à 19 h (anonyme et gratuit).



En cours, Thomas souffrant d'un troubles des apprentissages (à gauche sur la photo) bénéficie, en plus de son ordinateur, de l'aide de son camarade de classe Carmin (à droite sur la photo).

UN CADRE LÉGISLATIF AMÉLIORÉ

Adoptée en juillet dernier, la loi pour l'école de la confiance institue un nouveau service public dédié à la scolarisation des enfants handicapés. Son but : renforcer l'arsenal existant et le principe d'une école qui se veut toujours plus inclusive. PAR LISE DAVID

EN METTANT EN PLACE UN NOUVEAU SERVICE

public dédié à la scolarisation des enfants handicapés, la loi de juillet 2019 pour une école de la confiance enfonce le clou. Son ambition : rénover l'accompagnement scolaire de ces élèves et simplifier les démarches des familles. Chaque département dispose d'une cellule d'accueil et d'écoute destinée à répondre dans les meilleurs délais aux questions des familles concernant l'orientation de leur enfant (Aide handicap école 0 800 730 123, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h), les aménagements nécessaires à sa scolarité ou encore le recrutement d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), toujours appelé sur le terrain AVS.

des personnes respectueuses et qui ne portent pas de jugement. Et un combat pour les enfants : « *J'ai envie de dire aux enseignants de ne pas hésiter à apporter du soutien aux enfants en difficulté et de porter une attention particulière aux parents qui ne signent pas les papiers et qui sont sur la défensive quand on les convoque.* » Ses deux enfants, en Segpa, ont également réussi à surmonter bien des difficultés. Ils apprennent à leur rythme et font des projets. « *Ma fille rêve d'être fleuriste.* »

Le rêve de François est d'écrire un livre. Les mots sont devenus ses amis.

.....
François, vice-président et co-fondateur de l'association « Des Livres ouverts », qui lutte contre l'illettrisme pour réapprendre à lire et à écrire.

PÔLES D'ACCOMPAGNEMENT. La loi prévoit par ailleurs le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) avant une généralisation du dispositif d'ici à 2022. Ces pôles doivent permettre de coordonner les intervenants qui accompagnent l'élève dans sa scolarité : l'AESH, l'équipe pédagogique et même, à terme, les professionnels de santé. Au sein de ces pôles, les AESH seront également recrutés de façon à être présents au côté de l'élève dès la rentrée. Jusqu'alors, ce recrutement avait lieu une fois l'élève scolarisé et ses besoins définis.

FORMATION ET MUTUALISATION. Autre nouveauté : les AESH seront désormais recrutés en CDD de trois ans et non plus d'un an, reconductibles une fois avant de passer en CDI. La loi prévoit aussi des heures de formation obligatoire. « *Cette professionnalisation des accompagnants est très importante, c'est à cette condition qu'ils pourront vraiment faire partie de la communauté éducative et assurer un suivi stable des élèves, estime Marie-Odile Plançon, du département éducation de l'Enseignement catholique. Par ailleurs, la réforme impulse une logique de mutualisation des moyens. Alors que jusqu'ici un aidant accompagnait un seul élève en classe, dorénavant l'idée est qu'il puisse en prendre en charge plusieurs. Une mesure qui permet entre autres que l'élève ne soit pas dans sa bulle, en tête-à-tête avec son accompagnant, mais davantage en interaction avec les autres. C'est une loi qui, sur bien des points, va vraiment dans le bon sens.* »

ABANDONNONS LES PRÉJUGÉS

L'accueil des élèves en situation de handicap passe par un lien fort entre équipes éducatives et parents. L'éclairage de trois référentes école inclusive de l'Apel. PAR ISABELLE MARADAN

PRESQUE TROIS FOIS PLUS EN QUINZE ANS. Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, les effectifs d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire sont passés de 118 000 à 340 000. Pourtant, l'inclusion est encore perçue comme compliquée pour les enseignants et les élèves concernés, voire pénalisante pour le reste de la classe. Dans une société où les personnes dites « valides » côtoient assez peu de gens en situation de handicap, les craintes reposent bien souvent sur des idées reçues.

1 → L'ENSEIGNANT CRAINT DE NE PAS SAVOIR NI POUVOIR FAIRE

Accueillir un enfant en situation de handicap dans sa classe suscite *a minima* des appréhensions : celles de manquer de formation et d'avoir trop d'élèves pour pouvoir s'en occuper correctement. Mère d'un enfant en situation de handicap, Stéphanie Pikon en est tout à fait consciente. Elle confie « être toujours allée vers les enseignants pour expliquer comment fonctionnait (son) fils, sans jamais leur dire comment ils devaient faire ». Aujourd'hui référente école inclusive de l'Apel Ardèche, elle espère transmettre sa démarche aux correspondants Information et conseil aux familles (ICF), que l'Apel souhaite mettre en place dans chaque établissement. Elle a toujours fourni aux enseignants un document listant les particularités de son fils et les adaptations possibles pour les compenser : « Une sorte de traduction concrète des documents médicaux incompréhensibles qu'ils reçoivent. »

Meriem Dumont prône également le dialogue respectueux entre parents et enseignants, « chacun à sa place ». Responsable ICF à l'Apel 94, elle note que « les enseignants sont globalement à l'écoute ». Et espère que des petites choses simples pourront devenir des réflexes professionnels. « Préparer un travail avec un interligne plus large, choisir une police de caractère plus grande, mettre les documents utilisés en cours sur une clé USB, n'implique pas un travail supplémentaire pour l'enseignant, assure-t-elle. Non seulement ces adaptations changent tout pour certains, mais elles

profitent à tous ! » Stéphanie Pikon rappelle que des ressources très claires existent à destination des enseignants, notamment sur le site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale.

2 → LE PARENT D'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP A PEUR QUE SON ENFANT SOIT ISOLÉ

C'est à l'entrée au collège que l'inquiétude des parents d'enfants en situation de handicap s'exprime le plus fortement. Principalement parce que la multiplicité des interlocuteurs ne facilite pas la communication avec l'équipe éducative. En lien avec les parents et le correspondant ICF, le professeur principal joue alors un rôle central dans la transmission des informations. Une autre difficulté vient de l'éclatement du groupe classe au collège, qui s'intensifie au lycée. Christine Poac, responsable ICF à l'Apel 94, note que les groupes créés par les élèves d'une même classe sur les réseaux sociaux peuvent être très utiles à l'inclusion au collège et au lycée. « Plus il y aura d'enfants avec tel ou tel besoin particulier à l'école, plus ce sera normal et moins ils seront isolés », ajoute Meriem Dumont.

3 → LES AUTRES PARENTS D'ÉLÈVES APPRÉHENDENT UNE BAISSÉ DU NIVEAU DE LA CLASSE

« Les familles expriment plus facilement leur appréhension de voir l'accueil d'un ou plusieurs enfants différents rejaillir négativement sur le niveau scolaire de leur enfant dans les classes où il faut s'orienter ou passer des examens », témoigne Christine Poac. Elle cite le cas d'un père de famille – « jusque-là ravi de l'ouverture que l'inclusion scolaire apportait à son ado » – qui a décidé de le changer de structure l'année du bac. Un choix que son fils « privé de tous ses repères à un moment charnière de sa scolarité » a finalement regretté.



Alexandre, 9 ans, scolarisé en classe Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) bénéficie lorsqu'il est en classe ordinaire de la présence d'une AVS.

De son côté, Stéphanie Pikon rappelle qu'être reconnu en situation de handicap ne signifie pas forcément que l'on soit en difficulté scolaire. Les bilans valident que ces enfants ont une ou plusieurs particularités qui les handicapent dans leur quotidien. D'où l'intérêt de parler de « besoins particuliers destinés à compenser ce handicap », poursuit-elle, plutôt que « de coller une étiquette d'enfant handicapé ». Pour son fils, elle a choisi « un établissement où les enseignants sont très mobilisés pour l'inclusion, comme c'est le cas de nombreux établissements catholiques », juge-t-elle. À l'adresse de « ceux qui considèrent qu'il faut renoncer à l'inclusion de tous pour mener les meilleurs au plus haut niveau », elle assure qu'« il est possible de faire les deux ». Enthousiastes, les référentes école inclusive de l'Apel interrogées sont portées par la même envie de changer les mentalités pour construire une société inclusive. ☺

À LIRE

La société inclusive, parlons-en !, de Charles Gardou, Érés 2018

Parents d'enfants handicapés, de Charles Gardou, Érés 2019 (réédition)

L'éducation inclusive. Concrètement que faire ?, de Jacques Joguet, Éditions Tom Pousse, 2019

Handi'taf. Lorsque je travaille, mon handicap passe au second plan, de Jean-Baptiste Laissard, Éd. Y a pas photo, 2019

La voie de la fragilité, de Jean-Christophe Parisot et Philippe de Lachapelle, Mame, 2019

Scolariser les mineurs migrants, Enseignement catholique actualités (ECA), septembre 2019.

En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté, ATD Quart Monde, Éditions de l'Atelier, 2020

À CONSULTER

Partenaires de l'Apel
www.handicap.fr/

www.atd-quartmonde.fr/

<https://fedeeh.org/>

<http://programme-phares.fr/>

www.arpejeh.com/

www.cge.asso.fr/

www.och.fr/

www.droitausavoir.asso.fr/

Changer de regard

www.hors-cases.fr/ rendre le handicap compréhensible à tous grâce à la BD.

www.la-possible-echappee.fr/ la différence est source de création

À LIRE

Le handicap, de Stéphanie Ledu, coll. Mes p'tits docs, Milan, 2007

Mon frère est un extraterrestre, de Florent Bénard, L'Iconoclaste, 2020